



**La santé,
ça nous concerne...**

La santé est une valeur privilégiée au centre de la petite enfance La Voûte Enchantée, il est alors important que tous les parents et les éducatrices soient informés de la politique en vigueur pour la préserver.

Plusieurs facteurs interviennent dans la santé des enfants, notamment l'alimentation, les soins quotidiens, l'hygiène, la prévention des infections, des maladies et des blessures mais également l'administration judicieuse des médicaments.

Le centre de la petite enfance assure le bien-être, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés en respectant tout d'abord les normes de sécurité auxquelles il est soumis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Il offre également aux enfants un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et à l'adoption de comportements qui influencent de manière positive leur santé et leur bien-être. Il contribue, par exemple, à éveiller les enfants à l'importance de manger des aliments sains et au plaisir de bouger, de courir, de sauter et de jouer dehors, et il se préoccupe autant de leur santé mentale que de leur santé physique.

Il applique enfin les mesures de santé publique recommandées pour prévenir la transmission des infections. Favoriser la santé et le développement des enfants au CPE en portant une attention particulière à l'ensemble de ces aspects demeure une priorité. La formation de base obligatoire en premiers soins et sa mise à jour tous les trois ans est obligatoire pour toutes les personnes travaillant en service de garde;

D'abord il faut comprendre que les enfants sont plus vulnérables aux infections en raison de la maturation progressive de leur système immunitaire.

Par ailleurs, le tout petit, du fait de l'évolution de son développement psycho moteur, est dans la constante découverte de son environnement par le toucher et en portant à la bouche de tous les objets mis à sa disposition. Cela favorise alors la transmission des bactéries et des virus.

Nous portons donc une attention particulière à l'hygiène des locaux, la désinfection du matériel et, à titre préventif, préconisons le lavage des mains des adultes et des enfants au savon et à l'eau ce qui diminue la transmission des microbes de 50%, quoi de mieux ?

Aussi, prévenir les infections en service de garde est l'affaire de tous.

A La Voûte Enchantée, nous mettons en place des règles pour favoriser la santé des enfants et des adultes.

Nous avons le souci des normes de qualité reconnues:

- l'environnement est aménagé et entretenu de façon à assurer la qualité de vie
- le ratio enfants/éducatrice respecte la norme du Ministère de la famille
- le personnel est formé et informé

L'objectif poursuivi par la présente politique est d'établir un mode de fonctionnement commun entre les différents intervenants (parents, enfants et éducatrices) afin de favoriser la santé de tous en diminuant les risques d'infection. Nous désirons optimiser le taux de présences des enfants et du personnel en mettant en place des mesures préventives. Pour réaliser cet ambitieux projet, nous avons besoin de la collaboration du personnel, des parents, des enfants et de la direction du CPE. En effet, une meilleure connaissance des règles en lien avec lutte contre les infections permettra à chacun de bien jouer son rôle.

Mesures à destination de la santé du personnel :

Le service de garde constitue un milieu propice à la transmission de plusieurs maladies infectieuses. L'immunisation des personnes qui travaillent au CPE est une des mesures préventives la plus efficace. L'immunisation de base est disponible et gratuite au Québec. De plus, le CPE fera toutes les démarches nécessaires pour encourager et faciliter l'immunisation de son personnel.

En cas de maladie infectieuse aiguë, surtout si la personne travaille à la cuisine ou à la pouponnière, le CPE exige de la part de l'employé un certificat médical attestant qu'il ne présente pas de danger pour la santé des enfants.

Mesures d'hygiène appliquées par le personnel pour prévenir les infections :

- Le **lavage des mains** à l'eau et au savon avant et après chaque soin apporté à l'enfant
- Les mesures de précaution universelles :
 - Le port des gants
 - Le pansement des plaies
 - Les procédures de nettoyage et de désinfection

Mesures d'hygiène mises en place par le service de garde :

- Mise en place d'équipes de travail stables
- L'entretien quotidien est effectué par une firme spécialisée
- L'entretien de routine des surfaces et des équipements est effectué par le personnel
- Des personnes sont affectées à l'entretien et à la désinfection des jouets
- A la pouponnière les jouets sont changés et désinfectés tous les jours
- L'été, le sable est nettoyé et arrosé avec une solution d'eau de javel une fois la semaine

Mesures d'hygiène mises en place par les parents :

- Respect du calendrier de vaccination
- **Laver les mains** de l'enfant à l'arrivée au cpe, après le passage à la salle de bain, avant les repas et à la maison
- S'adresser aux autres enfants sans les toucher
- **Laver ses mains** en quittant le travail pour y laisser ses préoccupations et ses microbes

Mesures en lien avec la santé des enfants :

Le service de garde constitue un milieu propice à la transmission de plusieurs maladies infectieuses. L'immunisation des enfants qui fréquentent le CPE est une des mesures préventives la plus efficace. L'immunisation de base est disponible et gratuite au Québec.

En cas de maladie infectieuse aiguë, le CPE exige de la part des parents un certificat médical attestant que l'enfant ne présente pas de danger pour la santé des autres personnes fréquentant le centre.

Article 106 de la Loi sur la Santé publique, Québec

Lorsqu'un directeur de santé publique est d'avis, en cours d'enquête, qu'il existe effectivement une menace réelle à la santé de la population, il peut : ordonner à une personne, pour le temps qu'il indique, de ne pas fréquenter un établissement d'enseignement, un milieu de travail ou un autre lieu de rassemblement, si elle n'est pas immunisée contre une maladie contagieuse dont l'éclosion a été constatée dans ce milieu.

Facteurs à considérer :

1. Le bien-être de l'enfant lui-même; l'enfant peut-il suivre les activités du CPE? Son état est-il compatible avec la vie en collectivité?
2. Les risques et la protection des autres enfants et du personnel
3. Les ressources du CPE: Un enfant malade nécessite des soins attentifs, affectueux et constants. L'éducatrice a entre 5 et 10 enfants sous sa responsabilité.
4. Les besoins du parent: Vous avez des obligations au travail. Prévoyez une ressource alternative. Soyez toujours disponible ou assurez-vous que quelqu'un le soit pour aller chercher votre enfant. Laisser un numéro où on peut vous joindre en tout temps.

Voici quelques pistes pour vous aider à prendre une décision devant les maux les plus courants. Mais il faut nuancer. Arbitrairement, les enfants de moins de 18 mois demandent davantage de vigilance. Il faut évaluer selon leurs antécédents médicaux, sa propre insécurité parentale et selon la politique du CPE!

Principaux signes et symptômes :

Fièvre

La fièvre est un symptôme et non une maladie : Le système immunitaire de votre enfant combat un microbe. Portez davantage d'attention à son état général qu'au nombre de degrés Celsius sur le thermomètre. Par ailleurs, être fiévreux ne signifie pas être contagieux. En général, pour plusieurs maladies, on l'est avant de faire de la fièvre!

Si votre enfant ne requiert pas vraiment plus de vigilance que d'habitude, que son état général est compatible avec la vie en collectivité, qu'il ne présente pas d'autres symptômes ou précautions particulières et qu'il est capable de s'hydrater et de participer aux activités proposées vous pouvez raisonnablement l'envoyer au CPE en avisant l'éducatrice.

Par ailleurs, si votre enfant présente sur le temps d'accueil un épisode de fièvre, alors nous appliquerons les mesures suivantes :

- Habiller l'enfant confortablement.
- Le faire boire plus souvent possible (eau, jus de fruits ou lait).
- Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer.
- Informer les parents de l'état de l'enfant.
- Administrer de l'acétaminophène conformément aux règles prévues par le protocole. Une (1) heure après l'administration de l'acétaminophène, prendre de nouveau la température et si elle demeure élevée, demander au parent de venir chercher l'enfant. Si on ne peut pas le joindre, appeler les personnes indiquées en cas d'urgence.

Vomissement

Un enfant peut vomir pour plusieurs raisons, sans que cela soit en lien avec une pathologie. Un vomissement isolé peut être provoqué par un trop-plein d'excitation, une activité physique exagérée, un repas trop copieux ou trop rapide. Dans toutes ces circonstances, l'accueil au CPE est toujours possible.

La présence d'au moins 2 vomissements peut être le signe d'une infection et les mesures suivantes seront alors appliquées:

- Ne pas donner d'aliments liquides et solides durant 15-30 mn
- Informer les parents de l'état de l'enfant.
- Surveiller les signes de déshydratation (somnolence, yeux creux et cernés, diminution de l'élimination d'urine, sensation de soif...)

Nous vous demanderons de venir chercher votre enfant si :

- Il vomit plus de 2 fois
- Constat d'une altération de l'état général
- Association de symptômes associés comme la diarrhée, fièvre, douleur abdominale...

Si le vomissement survient suite à une chute impliquant un choc à la tête, nous appellerons immédiatement les parents et leur demanderons de consulter rapidement un médecin.

Diarrhée

La définition de la diarrhée est très variable, mais des selles plus nombreuses ou de consistance molle ne devraient pas vous inquiéter outre mesure. Demandez simplement à l'éducatrice de noter s'il y a plus de changements de couches que d'habitude ce jour-là.

Par contre, si les selles sont liquides ou abondantes au point de déborder de la couche ou de la culotte et qu'elles monopolisent l'attention de l'éducatrice, il est évidemment préférable de garder votre enfant à la maison.

En cas d'apparition d'au moins 2 selles liquides, les mesures suivantes seront appliquées:

- Informer les parents de l'état de l'enfant.
- Surveiller les signes de déshydratation (sommolence, yeux creux et cernés, diminution de l'élimination d'urine, sensation de soif...) et hydrater l'enfant avec de l'eau ou avec des solutions de réhydratation orale
- Mise en place de mesure d'hygiène stricte par le lavage des mains, désinfection des plans de change, du matériel

Par ailleurs, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant, de consulter un médecin et informerons l'ensemble des familles en cas de période ou d'épidémie de gastro entérite avec:

- Plus de 2 selles liquides
- Altération de l'état général et signes de déshydratation
- Association de symptômes associés comme des vomissements, fièvre, douleur abdominale...

Votre enfant sera alors exclu du CPE jusqu'au retour à la normale des selles.

Conjonctivite

Si votre enfant a les yeux rouges, en l'absence de pus, mais en présence d'un écoulement aqueux clair et des démangeaisons, c'est probablement de cause allergique ou en lien avec une rhinite bénigne et votre enfant peut se rendre au service de garde. Par contre, si les paupières sont collantes avec un écoulement purulent associé ou non à de la douleur, **il s'agit alors d'une conjonctivite, ce qui est hautement contagieux. On oublie donc le CPE.**

Si les symptômes persistent et qu'un professionnel prescrit des antibiotiques pour une conjonctivite bactérienne, votre enfant ne sera plus contagieux après 24 h de traitement.

Pédiculose

Les poux de tête sont de minuscules insectes qui vivent sur le cuir chevelu, où ils pondent leurs œufs appelés des lentes. Ils ne transmettent pas de maladie et ne sont pas un signe de malpropreté.

Néanmoins, la transmission par contact est fréquente entre les enfants; il convient alors de mettre en place des mesures efficaces de prise en charge.

Nous vous aviserons en cas de découverte de poux au CPE et tout particulièrement dans les cheveux de votre enfant. Vous devrez alors sur les conseils d'un professionnel de santé, appliquer un traitement, passer un peigne fin pour éliminer les lentes et les poux morts.

Votre enfant pourra alors fréquenter le CPE si nous avons la garantie qu'un traitement a été appliqué et en l'absence de poux. Nous vérifierons ensemble le cuir chevelu de votre enfant au moment de l'accueil.

En bref, posez-vous toujours les questions suivantes si vous devez prendre une décision : rester à la maison permettra-t-il à votre enfant de guérir? Protégez-vous ses amis et son éducatrice d'une éventuelle contagion? Son état perturberait-il la journée des autres compagnons de son groupe?

N'hésitez pas à nous demander conseils, nous sommes là pour vous accompagner dans vos décisions.

Adapté de : <http://naitreetgrandir.com/blogue/2013/01/09/trop-malade-pour-la-garderie/>

Exclusion automatique:

Conjonctivite avec écoulement purulent de couleur jaune ou blanche, coqueluche, dermatomyosites, gale, hépatite A, impétigo, oreillons, infection de la gorge ou du larynx, scarlatine, pharyngite à streptocoque, rougeole, rubéole, tuberculose, gastro entérite.

Le personnel du service de garde n'est pas formé pour diagnostiquer la maladie de l'enfant. En cas de doute, les parents seront dirigés vers le médecin ou le CLSC.

Il est important de se rappeler que la décision d'exclure un enfant tient compte de la capacité du CPE de prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres.

Réduire le taux d'infection au CPE ne peut que bénéficier à tous les enfants, à leurs parents et à leurs familles.

Pour réintégrer le CPE :

L'enfant peut réintégrer le CPE à ces seules conditions :

- Le symptôme a disparu **ET**
- Il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde **ET**
- 24 heures après le début du traitement aux antibiotiques le cas échéant

N'oubliez pas que :

Aucun médicament ne peut être donné, à un enfant reçu dans un service de garde, sans l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale et d'un professionnel de la santé reconnu par le Ministère.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette font foi de l'autorisation du professionnel

Aucun médicament dont la date de péremption est dépassée ne peut être administré au CPE. L'ordonnance doit être au nom de l'enfant et non à celui d'un membre de sa famille.

Quand l'enfant est malade au CPE :

1. L'éducatrice complète une feuille d'observation en notant tous les symptômes, les traitements administrés et la direction est informée immédiatement.
2. Si la situation de l'enfant se détériore, s'il n'est plus capable de suivre le groupe ou s'il présente l'un des symptômes décrits plus haut (fièvre, vomissements, diarrhée etc.), l'éducatrice communique avec le parent ou le titulaire de l'autorité parentale. Dans cette situation, nous demandons aux parents de se présenter au CPE **dans les 60 minutes suivant notre appel.**
3. L'enfant ne peut réintégrer le CPE qu'aux conditions énoncées précédemment ou sur présentation d'un billet de médecin attestant qu'il peut le faire.

La direction se réserve le droit d'exiger une attestation médicale pour le personnel et pour les enfants dont l'état de santé peut être mis en doute.

Tableau décisionnel du CPE La Voute Enchantée

Maladie	Période de contagion	Besoin d'exclusion
Diarrhée	Pendant toute la période de diarrhée	Si plus de deux épisodes de diarrhée, exclure l'enfant jusqu'à ce que les selles redeviennent normales (24 heures sans diarrhée).
Conjonctivite	Toute la durée de l'infection ou jusqu'à 24 heures après le début du traitement	Exclure l'enfant uniquement s'il y a écoulement de pus et le réintégrer après 24 heures de traitement.
Pharyngite streptococcique	Jusqu'à 24 heures après le début du traitement aux antibiotiques	24 heures après le début du traitement aux antibiotiques
Gale	Jusqu'à ce que l'enfant soit Traité médicalement	Jusqu'à ce que l'enfant soit Traité médicalement
Poux	Jusqu'à ce que l'enfant soit traité	
Impétigo	Jusqu'à 24 heures après le début du traitement aux antibiotiques	24 heures après le début du traitement aux antibiotiques

BIBLIOGRAPHIE

1. Alary M., Déry P., Guy M., Le Hénaff D., Proulx M-T., Raunault M-F., Soto J.C., Trudeau G., Les infections en garderie, Les Publications du Québec, 1988
2. CLCS Samuel-de-Champlain, service famille-enfance Prévenir les infections en garderie, Guide aux parents, Mars 1999,
3. Gagné Patricia, Le kaléidoscope de la qualité. Collection Ressources et petite enfance, Les Publications du Québec, 1993
4. Guénette Rachel, Des enfants gardés en sécurité, Collection Ressources et petite enfance, Les publications du Québec, 1992
5. Julien Gilles, Au jour le jour, Recueil de promotion de la santé de l'enfant, DSC du Centre Hospitalier Régional de la Beauce, 1985
6. Lafontaine G., Baptichon D., Meilleur D., Précautions universelles pour prévenir les maladies transmissibles par le sang. 1998
7. Larose Andrée, La santé des enfants ... en services de garde éducatifs, Collection petite enfance, Les publications du Québec, 2000
8. Proulx M., Richard M., et als, Des enfants gardés en santé, Collection Ressources et petite enfance, Les publications du Québec, 1985
9. Règlement sur les centres de la petites enfance, C-8.2, r.2, Québec 1998
10. Société Canadienne de Pédiatrie, Le bien-être des enfants, Creatives Premises Ltd, 1993
11. Soto C. J., Cours d'éducation sanitaire pour le personnel des garderies, DSC Hôpital Saint-Luc, 1989
12. Stoppard Dr Miriam, Guide médical du bébé et de l'enfant, Larousse, 1987